



DECISION DU PRESIDENT N°25DC01

**SIGNATURE DU MARCHE N° 24ACFCS11 POUR LES PRESTATIONS DE COLLECTE,
STOCKAGE ET CHARGEMENT POUR LA LIVRAISON AUX FILIERES DE RECYCLAGE
DE VERRE MENAGER – 5 LOTS**

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 11 octobre 2024, a été envoyé un avis de publicité au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation d'un marché pour les prestations de collecte, stockage et chargement pour livraison aux filières de recyclage de verre ménager, sous la forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en cinq lots géographiques :

- Lot n° 1 : Communauté d'Agglomération Pays de Gex
- Lot n° 2 : Communauté de Communes du Genevois / Communauté de Communes Usses et Rhône
- Lot n° 3 : Communauté d'Agglomération Annemasse-les-Voirons
- Lot n°4: Communauté de Communes du Pays Rochois / Communauté de Communes Arve et Salève / Communauté de Communes de la Vallée Verte
- Lot n°5: Haut Bugey Agglomération / Terre Valserhône l'Interco

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 14 novembre 2024, six plis ont été remis dans les délais :

- Société MINERIS ENVIRONNEMENT pour les lots n° 1, 3 et 5,
- Société EGT ENVIRONNEMENT pour le lot n°5,
- Société EXCOFFIER RECYCLAGE pour les lots n° 2 et 4 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par la Direction Valorisation Matière, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 décembre 2024 a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et d'attribuer les marchés aux sociétés MINERIS ENVIRONNEMENT pour les lots n° 1,3 et 5, EXCOFFIER RECYCLAGE pour les lots n°2 et 4 ;

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché n° 24ACFCS11 pour les prestations de collecte, stockage et chargement pour livraison aux filières de recyclage de verre ménager – lot n°1 avec la société MINERIS ENVIRONNEMENT, l'offre « solution de base » pour un montant annuel estimé de 222 296.40 euros HT.

Article 2 : de signer le marché n° 24ACFCS11 pour les prestations de collecte, stockage et chargement pour livraison aux filières de recyclage de verre ménager – lot n°2 avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, l'offre « solution de base » pour un montant annuel estimé de 123 020.00 euros HT.

Article 3 : de signer le marché n° 24ACFCS11 pour les prestations de collecte, stockage et chargement pour livraison aux filières de recyclage de verre ménager – lot n°3 avec la société MINERIS ENVIRONNEMENT, l'offre « solution de base » pour un montant annuel estimé de 124 676.00 euros HT.

Article 4 : de signer le marché n° 24ACFCS11 pour les prestations de collecte, stockage et chargement pour livraison aux filières de recyclage de verre ménager – lot n°4 avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, l'offre « solution de base » pour un montant annuel estimé de 135 700.00 euros HT.

Article 5 : de signer le marché n° 24ACFCS11 pour les prestations de collecte, stockage et chargement pour livraison aux filières de recyclage de verre ménager – lot n°5 avec la société MINERIS ENVIRONNEMENT, l'offre « solution de base » pour un montant annuel estimé de 127 902.40 euros HT.

Article 6 : La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valsershône, le **23 JAN. 2025**

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président,
Serge RONZON